



ACUDI\_Évaluation humanitaire\_déplacés\_guerre M23  
14 nov. 2022 12:22:10

**RAPPORT D'ÉVALUATION RAPIDE MULTISECTORIELLE DE LA SITUATION HUMANITAIRE ET DE LA COHESION SOCIALE DES DÉPLACÉS INTERNES DE LA 3<sup>ème</sup> VAGUE DE DÉPLACEMENT MASSIF DE LA POPULATION DU TERRITOIRE DE RUTSHURU, À LA SUITE DES AFFRONTEMENTS ENTRE LES FARDC ET LE GROUPE ARME M23 (PÉRIODE D'OCTOBRE À NOVEMBRE 2022), EN TERRITOIRE DE NYIRAGONGO, VILLE DE GOMA, ET DANS LA ZONE DE SANTÉ DE MWESO/PROVINCE DU NORD KIVU.**

**Décembre 2022**

Page | I



## Table des matières

<b>OBJECTIFS DE LA MISSION</b> .....	<b>4</b>
1. Objectif général de la mission : .....	4
Aider les personnes dont les vies et les moyens de subsistance sont brisés par des conflits, à survivre, se relever et à reprendre le contrôle de leur avenir. ....	4
2. Objectifs spécifiques de la mission : .....	4
<b>RESULTATS DE L'ÉVALUATION/CONSTANTS SUR TERRAIN</b> .....	<b>5</b>
A. Situation humanitaire des déplacés de guerre du M23 à NYIRAGONGO, GOMA et dans la Zone de santé de MWESO .....	5
B. Besoins humanitaires non encore couverts et qui nécessitent une intervention urgente .....	20
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>23</b>
<b>RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES ET BAILLEURS DE FONDS, AFIN QUE LES CONFLITS ARMÉS NE PUISSENT PAS REMETTRE À ZÉRO TOUS LES EFFORTS DE PAIX ET DE DÉVELOPPEMENT CONSENTIFS À L'EST DE LA RDC</b> .....	<b>27</b>
<b>PRÉSENTATION SOMMAIRES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA SYNERGIE</b> .....	<b>29</b>
ACUDI, Actions des Communautés Unies pour le Développement Intégrale .....	29
CEDAC, Peace and Love for Everyone .....	30
RECAP, Réseaux Congolais des Artisans de Paix.....	30
Observatoire pour WALIKALE .....	30
Annexe 1 : Quelques photos de l'activité .....	32
Annexe 2 : Guide d'évaluation adresse aux autorités locales, leaders communautaires, responsables des organisations humanitaires, professionnels de santé .....	33



## INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo demeure confrontée à l'une des crises humanitaires prolongées les plus complexes au monde en raison des conflits armés et interethniques, des catastrophes naturelles et des épidémies. Le pays abrite en ce jour la plus grande population de déplacés internes en Afrique avec plus de 5,2 millions de personnes déplacées. Les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri concentrent à elles seuls plus de la moitié de population déplacées, et les deux provinces sont sous l'état de siège depuis mai 2021.

En effet, l'extension des affrontements entre les FARDC et les M23 depuis le 27 octobre 2022 dans différents groupements du territoire de Rutshuru et dans certains villages du territoire de NYIRAGONGO a forcé plusieurs ménages aux déplacements vers d'autres villages du territoire de Nyiragongo, Goma et dans la zone de santé de MWESO en territoire de MASISI, notamment dans la cité de MWESO et de KITSHANGA. Par ces affrontements, NYIRAGONGO accueille pour cette troisième vague, plus de 87 270 déplacés vivant dans des conditions infrahumaines, environ 3000 déplacés internes qui sont dans des maisons d'accueil en ville de GOMA et plus de 4200 déplacés internes à MWESO et KITSHANGA, dont certains dans des familles d'accueil et d'autres dans des camps de déplacés.

Ces déplacés sont venus principalement des villages Kanombe, Rugari, Nyesisi, Nkokwe, Kabaya, Bukombo, Bishusha, Kizimba et dans d'autres villages du territoire de Rutshuru et d'autres des groupements Buhumba et Kibumba en territoire de NYIRAGONGO.

En territoire de NYIRAGONGO, la majorité des déplacés vivent dans les centres collectifs comme les écoles, églises et sites spontanés. Selon les données recueillies auprès de différents partenaires, autorités locales et auprès des acteurs de la société civile locale, cette nouvelle vague de déplacement arrive après deux autres : la première du mois de mai avec 9.243 ménages ; la deuxième de juillet avec 1.204 ménages accueillis dans les mêmes zones, sauf dans la zone de santé de MWESO. Après une accalmie observée dans les zones d'origine (surtout les groupements Kibumba et Buhumba), environ 7.300 ménages étaient retournés entre juillet et septembre 2022, et obligés de fuir encore par l'intensification des hostilités en novembre 2022.

Dans l'objectif de collecter des informations nécessaires rapide en termes des besoins, gaps par secteur afin de les rendre disponibles aux acteurs clés, une évaluation rapide multisectorielle de la situation humanitaire et de la cohésion sociale a été organisée du 10 au 27 novembre 2022 dans les zones de déplacement de MUNIGI, KANYARUCHINYA, MWESO, KITSHANGA et en ville de GOMA par ACUDI en collaboration avec Peace and love for every one (CEDAC), Réseau Congolais des Artisans de Paix, Observatoire pour WALIKALE et avec d'autres partenaires actifs sur terrain.





## OBJECTIFS DE LA MISSION

### 1. Objectif général de la mission :

Aider les personnes dont les vies et les moyens de subsistance sont brisés par des conflits, à survivre, se relever et à reprendre le contrôle de leur avenir.

### 2. Objectifs spécifiques de la mission :

De façon spécifique, cette évaluation rapide multisectorielle visait à :

- Comprendre la situation humanitaire et de cohésion sociale actuelle des déplacés internes (effectif des ménages déplacés, leurs besoins humanitaires, inventorier les aides humanitaires et les organisations déjà à leur secours) ;
- Dégager les besoins non encore couverts par l'aide humanitaire et gouvernementale, et qui entraîneraient une catastrophe humanitaire si rien n'est fait rapidement.
- Mobiliser le gouvernement de la RD Congo et différents bailleurs de fonds sur les besoins humanitaires non encore satisfaits et sur les questions spécifiques de paix et de cohésion sociale susceptibles d'aggraver la situation humanitaire des déplacés interne et d'exacerber les violences en Province du Nord-Kivu.

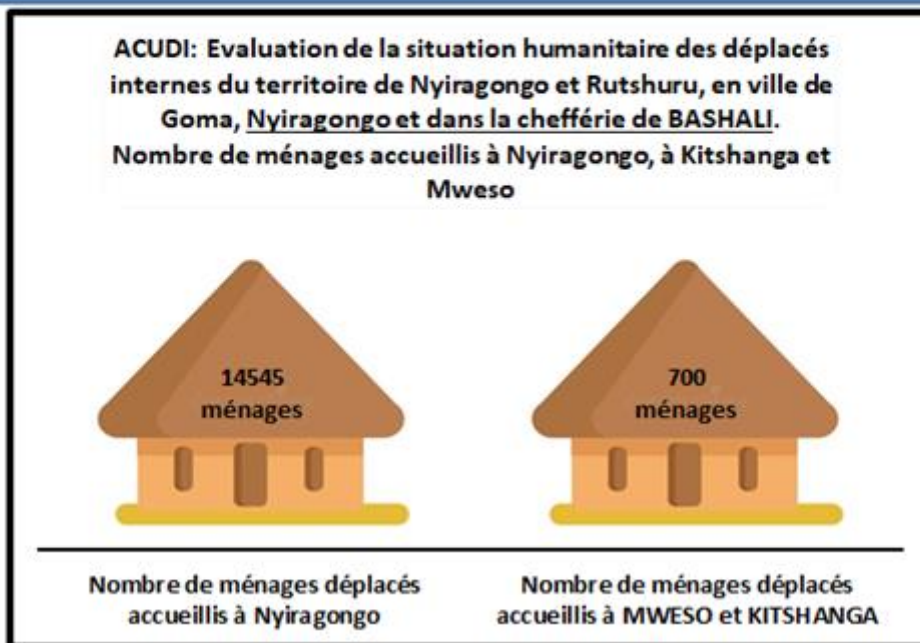


## RESULTATS DE L'EVALUATION/CONSTANTS SUR TERRAIN

### A. Situation humanitaire des déplacés de guerre du M23 à NYIRAGONGO, GOMA et dans la Zone de santé de MWESO

#### I. De l'effectif et taille moyenne des ménages nouveaux déplacés interne en Territoire de NYIRAGONGO, dans la zone de santé de MWESO et ville de GOMA (vague d'octobre et novembre 2022).

De l'effectif et taille moyenne des ménages nouveaux déplacés interne en Territoire de NYIRAGONGO, dans la zone de santé de MWESO et ville de GOMA (3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population d'octobre et novembre 2022, suite aux affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23)



**Commentaires :** Cet effectif concerne uniquement les nouveaux déplacés de la guerre de M23, vague d'octobre à novembre 2022. La taille moyenne est de 6 personnes par ménage. Ce qui donne plus de 87 270 nouveaux déplacés interne en territoire de NYIRAGONGO et plus de quatre mille deux enfants (4200 personnes) dans la zone de santé de MWESO (MWESO et KITSHANGA).

**En ville de GOMA :** Pour ce qui est de la ville de GOMA, les ménages déplacés sont installés dans des maisons d'accueil où environs 3000 seraient accueillis.



## **2. De la localisation des déplacés internes : dans des centres collectifs (écoles, églises), sites des déplacés officiels**

### **a) Territoire de NYIRAGONGO :**

Les déplacés sont, pour la plupart dans des centres collectifs et sites de déplacés, dans les zones de KANYARUCHINYA, DON BOSCO, KIBUMBA et à MUNIGI

### **b) Zone de santé de MWESO**

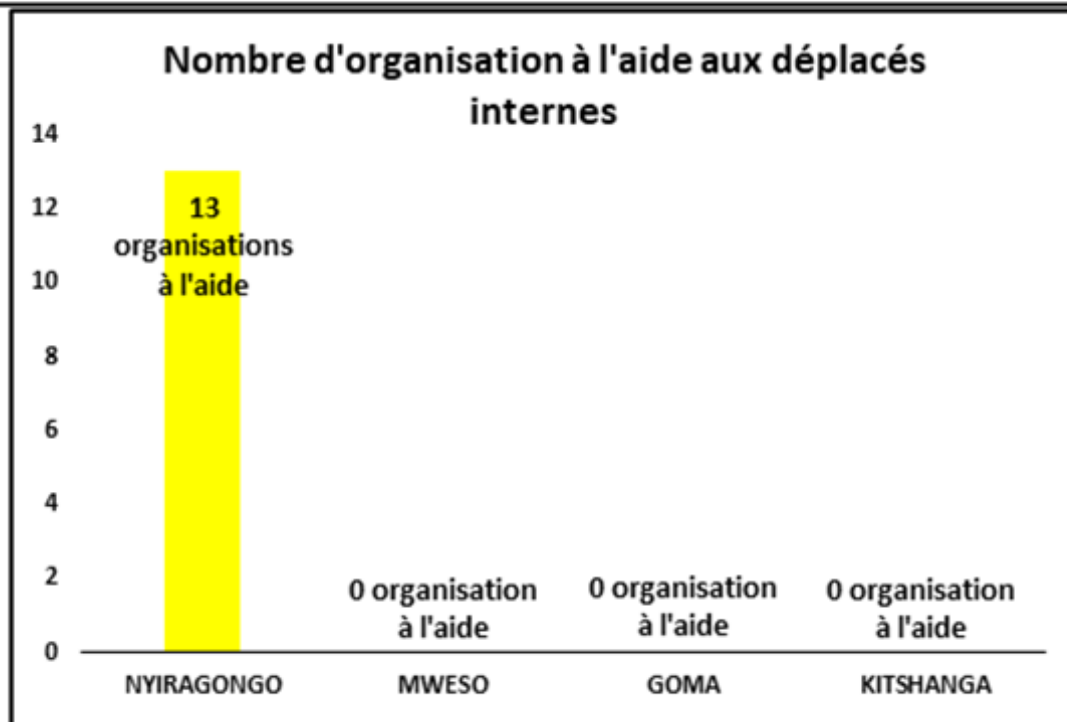
Les déplacés dans la zone de santé de MWESO sont pour la plupart dans des familles d'accueil à MWESO et dans la cité de KITSHANGA, et certains dans des anciens camps de déplacés et réfugiés.

### **c) En ville de GOMA**

Les déplacés internes de la guerre du M23 en ville de GOMA, sont dans des familles d'accueil, plus principalement dans les quartiers de Majengo, Katoyi, Kasika, MUGUNGA, NDOSHO, etc.

## **3. Des organisations humanitaires qui assistent les déplacés internes dans ces trois zones**

Organisations humanitaires sur terrain qui apportent une assistance humanitaire aux nouveaux déplacés interne de la guerre du M23 (période allant d'octobre à novembre 2022).



**Commentaire :** pour cette vague de déplacés interne d'octobre et novembre 2022



Constatons moins d'organisations humanitaires au secours aux déplacés interne par rapport aux autres vagues de déplacement massif de la population. Aucune organisation humanitaire n'a encore apporté de l'aide en faveur des déplacés internes de la guerre du M23 dans la zone de santé de MWESO.

En ce qui concerne le territoire de NYIRAGONGO particulièrement, les organisations humanitaires ci-dessous ont été citée par la majorité des personnes contactées comme apportant assistances aux déplacés interne de la deuxième vague de mouvement massif de ma population (Octobre à novembre 2022). Il s'agit de :

N°	ORGANISATION	AIDE HUMANITAIRE
01	Mercy Corps	Eau, construction des latrines
02	Dynamiques des femmes paysannes	Abri provisoire en bâche
03	Word Relief	Vivre ((Farine de maïs, Riz, Huile végétale, Haricot, sucre, ...))
04	MSF	Appui des centres de santé MUNIGI et KANYARUCHINYA en médicament pour assurer l'accès gratuit aux soins de santé primaire aux populations déplacées.
05	OXFAM	WASH. (Assainissement EP MBOGA) Construction de 100 portes de latrines et 50 portes des douches, Construction de 300 portes de latrines et 150 douches à l'EP Kanyaruchinya. Construction de 100 portes de latrines et 50 douches à l'EP Kayembe. Réhabilitation de 254 anciennes latrines des sinistrés. Distribution de 3000 kits Wash.
06	Women of Faith	Ration alimentaire (Farine de maïs, Riz, Huile végétale, Haricot, sucre, ...)
07	UNICEF	Plus de 60 toilettes, une poubelle par bloc et plus de 70 bornes fontaines à KANYARUCHINYA.
08	Heal AFRICA	Prise en charge médicale, psychosociale et réinsertion socio-économique aux centres de santé de Kanyaruchinya, Kibati et Turunga.
09	INTERSOS/HCR	Prise en charge juridique
10	PAM	Biscuit à environs 89 000 personnes
11	Eglise Méthodiste	Kit Wash et de dignité
12	Eglise Catholique	Kit Wash et de dignité
13	Save de Children	Vivre en farine, haricot, petit poids, huile végétale, sel, sucre, pain



#### **4. Des dispositifs sanitaires organisés dans les sites et centres collectifs des déplacés interne**

a) **Territoire de NYIRAGONGO** : 61 interviewés sur 70, ont-ils déclaré que, même si c'est insuffisant, il existe quelques dispositifs sanitaires installés dans les sites des déplacés par certaines organisations humanitaires, à savoir :

- Latrines avec eau ;
- Douches ;
- Points d'eau potable à moins de 30 minutes de marche.

Mais jusqu'à présent aucun dispositif de contrôle de températures dans le cadre de la prévention contre la maladie de COVID-19 et EBOLA, n'est encore installé dans les centres collectifs et sites de déplacés internes. D'où le besoin urgent afin de prévenir une catastrophe sanitaire.

#### **b) Zone de santé de MWESO**

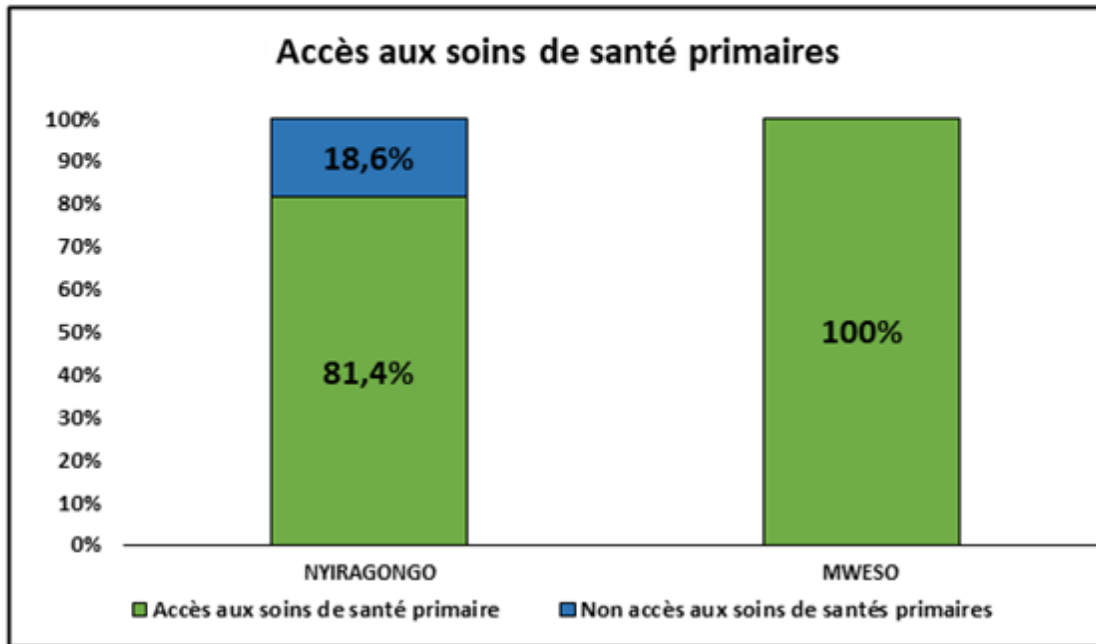
Pour 100% des IDPs enquêtés, soient 50 personnes, aucun dispositif sanitaire n'est encore installé ou organisé. A cet effet, les déplacés se débrouillent dans la communauté auprès de certains voisins. Et souvent, en ce qui concerne les latrines et douches, certains déplacés se soulagent dans la brousse avec tous les effets négatifs sur la santé de la population, la cohabitation, sur l'environnement et l'écosystème.





## 5. Accès gratuit aux soins de santé primaires

**Accès gratuit aux soins de santé primaire aux déplacés interne de la troisième vague de déplacement massif de la population du territoire de RUTSHURU suit affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23 (octobre et novembre 2022)**



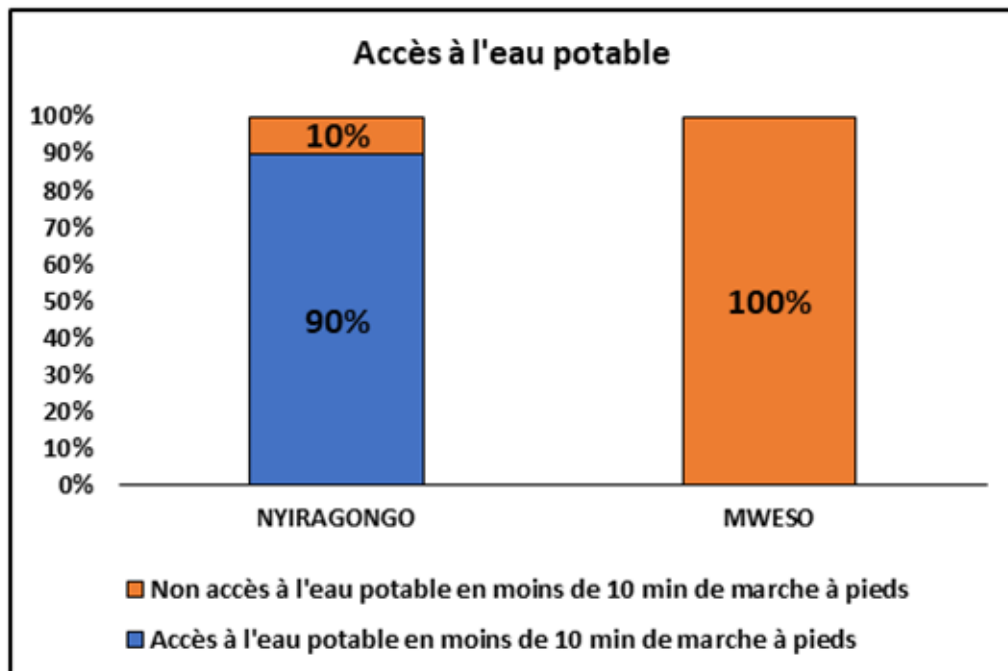
### Commentaires :

- **En territoire de NYIRAGONGO** : Sur 70 répondants, 57 soit 81,4 % ont affirmé que l'accès gratuit aux soins de santé primaire, est plus ou moins assuré aux déplacés de guerre du M23 par MSF et d'autres partenaires, à travers les centres de santé MUNIGI, KANYARUCHINYA appuyés. Mais le besoin demeure plus important que les moyens financiers et humains mise en la disposition de ces structures sanitaires, vu le nombre de déplacés et l'extension de cette guerre sur plusieurs villages du territoire de RUTSHURU et de RUTSHURU qui occasionne des nouveaux déplacés du jour au jour.
- **Dans la zone de santé de MWESO** : 50 répondants, soit 100% des déplacés interrogés, affirment que l'accès gratuit aux soins de santé primaire, est assuré aux déplacés de guerre du M23 par l'hôpital général de référence de MWESO appuyé par MSF. Et donc, jusqu'à présent MSF continue maintenir l'équilibre d'assistance aux déplacés de guerre.



## 6. Accès gratuit à l'eau potable à moins de 10 minutes de marche pied

Accès gratuit à l'eau potable à moins de 10 minutes de marche pied, aux déplacés interne de la 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population du territoire de RUTSHURU suit aux affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23 (octobre à novembre 2022)



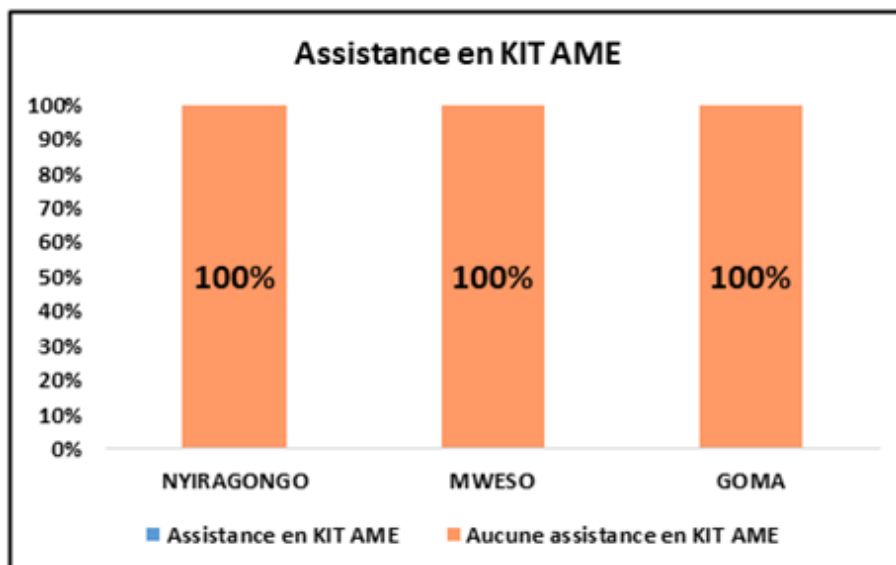
### Commentaires :

- **En territoire de NYIRAGONGO** : 90% des répondants, soit 63 personnes sur 70 interrogées, affirment avoir l'accès gratuit à l'eau potable à moins de 10 minutes de marche pied. Mais, la quantité d'eau apportée est insuffisante pour répondre aux besoins ménagers.
- **Dans la zone de santé de MWESO** : 100% des déplacés interrogés soit 50 personnes, qu'ils accèdent difficilement et gratuitement à l'eau potable dans des familles d'accueil. Mais, pour ceux dans les sites de déplacés, s'ils avaient des Kits WASH ils accèderaient gratuitement à l'eau potable.



## 7. De la dotation de KIT AME (articles Ménagers Essentiels) aux ménages déplacés dans les centres collectifs, sites et familles d'accueil et les organisations humanitaires qui les appuient

KIT AME (articles Ménagers Essentiels) aux ménages déplacés interne de la 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population du territoire de RUTSHURU suit aux affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23 (octobre à novembre 2022)



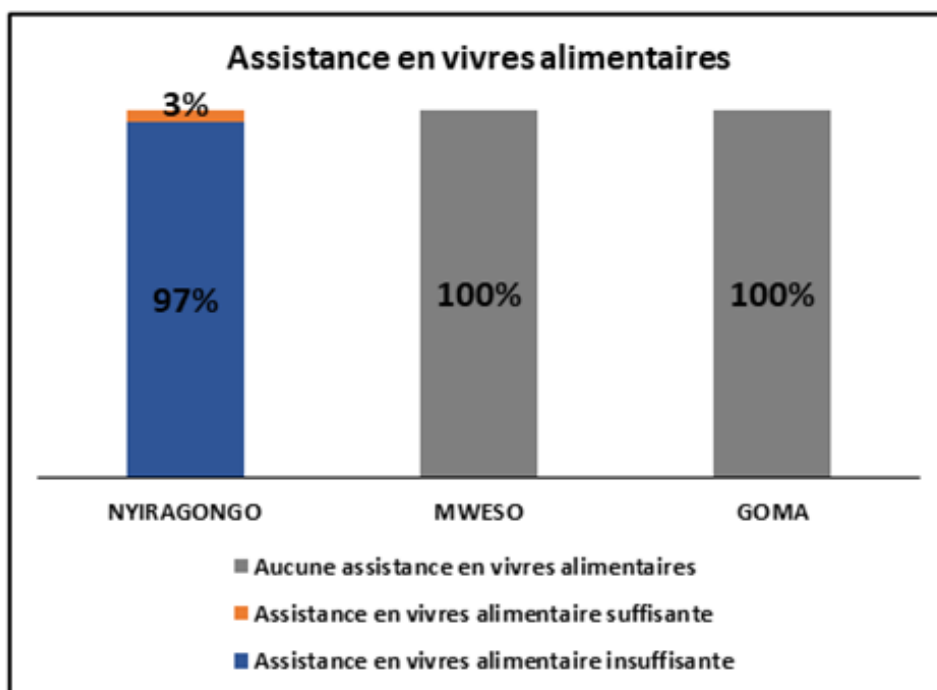
### Commentaires :

- **En territoire de NYIRAGONGO** : Aucune assistance humanitaire d'articles ménagers essentiels. **Sauf dans le secteur d'abris et protection** : nous avons noté une assistance en bâches pour des abris provisoires, matelas ou nattes. En ce qui concerne cet aspect, notons que la plupart des déplacés ayant fui les affrontements entre les FARDC et les M23, sans matelas et nattes, coupent les feuilles d'arbres qu'ils utilisent avec des sacs pour dormir, quand il pleut, ils vivent dans un calvaire sans nom.
- **Dans la zone de santé de MWESO** : 100% des répondants, soit 50 personnes interviewées, déclarent n'avoir bénéficié d'aucune dotation en KIT AME
- **En ville de GOMA** : 70 personnes interrogées, soit 100% des répondants, affirment n'avoir jamais reçu aucun KIT AME.



## 8. De la suffisance ou de l'insuffisance des vivres distribués aux déplacés internes pour couvrir les 30 jours du mois

Assistance alimentaire aux déplacés interne de la 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population du territoire de RUTSHURU suit aux affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23, octobre à novembre 2022.



### Commentaires :

- **En territoire de NYIRAGONGO** : Plus de 97% des répondants, soient 68 sur 70, déclarent insuffisant l'aide alimentaire pour couvrir les 30 jours du mois. Et ce, vu l'effectif énorme des ménages déplacés dans les différents sites et le nombre moins important d'acteurs humanitaires dans ce domaine.
- **Dans la zone de santé de MWESO** : 100% des enquêtés ont affirmé qu'aucune assistance alimentaire n'est encore apportée en faveur des déplacés internes de la guerre du M23 dans la zone. Tout comme en ville de GOMA.

## 9. De la fréquence moyenne journalière pendant laquelle les déplacés interne trouvent à manger

- Territoire de NYIRAGONGO** : 2, fois difficilement
- Zone de santé de MWESO** : 1 fois facilement, passant presque tout leur temps à quémander dans la communauté pour avoir le soir à manger.
- En ville de GOMA** : 1 fois





## **10. Les maladies les plus fréquentes dans les centres collectifs, familles d'accueil et sites de déplacés interne par zone d'accueil et les couches sociales les plus touchées**

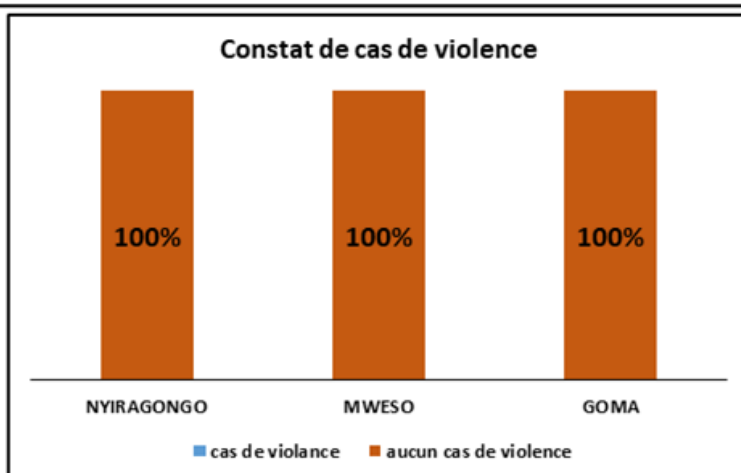
- Territoire de NYIRAGONGO : Cholera, paludisme, Diarrhée, Kwashiorkor
- Zone de santé de MWESO : Cholera, paludisme, Diarrhée, Kwashiorkor
- En ville de GOMA : Diarrhée, paludisme

## **11. De la prise en charge sanitaire gratuite en faveur des déplacés internes dans les 3 zones d'accueil des déplacés interne**

- Territoire de NYIRAGONGO : 59 personnes sur 70 interrogées, soit 84.2% ont avoué que la prise en charge sanitaire est gratuite en leur faveur. Mais vu l'expansion de cette guerre sur plusieurs villages occasionnant des milliers de nouveaux déplacés internes et l'insuffisance d'acteurs humanitaires dans ce domaine, l'aide humanitaire en ce terme est insuffisant ;
- Zone de santé de MWESO : 100% des répondants soit 50 personnes interrogées ont affirmé que la prise en charge sanitaire est gratuite en faveur de tout déplacé interne
- En ville de GOMA : Le total de nos répondants soit 70 personnes, aucune prise en charge sanitaire gratuite n'est assurée en faveurs des déplacés internes.

## **12. Les cas des violences sexuelles constatés dans les trois zones d'accueil des déplacés interne**

Cas de violences sexuelles documentés au sein des déplacés interne de la 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population du territoire de RUTSHURU suite aux affrontements entre les FARDC et le groupe armé M23, octobre à novembre 2022



### **Commentaires :**

- Aucun cas de violences sexuelles n'est encore documenté jusqu'à présent dans toutes les zones d'accueil des déplacés interne.



### **13. Des soins préventifs des IST et grossesses offerts aux déplacés internes**

Dans toutes les zones concernées par cette évaluation, les structures sanitaires offrent les soins préventifs des IST et grossesses aux victimes des violences sexuelles, grâce à l'appui et l'accompagnement de différents partenaires, parmi lesquels HEAL AFRICA, MSF, etc.

### **14. Des structures sanitaires appuyées avec des antibiotiques pour la prise en charge syndromique des IST en faveur des déplacés internes**

Dans toutes les zones concernées par cette évaluation, les structures sanitaires sont appuyées par différents bailleurs de fonds avec des antibiotiques pour la prise en charge syndromique des IST en faveur des victimes des violences sexuelles dans la zone.

### **15. De la prise en charge des prestataires de santé dans la prise en charge psychosociale et médicales des Victimes des violences sexuelles et Basées sur le Genre**

Dans toutes les zones concernées par cette évaluation, cette prise en charge est assurée par différents partenaires, parmi lesquels MSF, etc.

### **16. De l'existence des unités nutritionnelles thérapeutique dans les trois zones d'accueil des déplacés interne et les organisations qui les appuient**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : 100% de répondants affirment que le centre de santé MUNIGI et celui KANYARUCHINYA, ont à leur sein le service de nutrition thérapeutique avec l'appui de MSF, qui répondent tant soit peu aux besoins nutritionnels des enfants déplacés internes. Notons également, l'intervention du Collectif GOMA actif avec une assistance en bouillie et de pains aux enfants. Mais ces enfants sont en situation de famine, ils n'ont pas de nourriture et quand les ONG apportent des dons, ils sont incompatibles avec les coutumes et les habitudes alimentaires des personnes déplacées ;
- b. **Zone de santé de MWESO** : 100% de déplacés interrogés soit 50 personnes, ont avoué que l'hôpital général de référence de MWESO offre également des services de nutritions thérapeutiques appuyé par MSF.
- c. **En ville de GOMA** : 70 personnes interrogées soit 100% de répondants ont déclaré n'avoir aucun accès gratuit aux unités nutritionnelles thérapeutiques qui puissent exister, n'étant pas encore identifié en tant que tel et aucune organisation humanitaire n'étant pas encore venu au secours des déplacés de guerre de M23 en ville de GOMA ;



## **17. Des cas des décès enregistrés parmi les déplacés internes dans les trois zones d'accueil**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : Nombre de décès déjà documentés : 7 cas, dont 4 décès à KANYARUCHIYA et 3 décès dans le site de TANA BUHOMBO
- b. **Zone de santé de MWESO** : Aucun cas n'est encore documenté.
- c. **En ville de GOMA** : 100% de répondants ont déclarés qu'aucun cas de décès n'est encore documenté jusque-là.

## **18. De la disposition, oui ou non, par les ménages de déplacés internes et familles d'accueil du kit WASH et de dignité. D'une manière spécifique, nous faisons allusion aux articles ci-dessous :**

- Kit WASH (savon, dispositif de lavage des mains, Bidon de 20 litres, Seau de 20 litres avec couvercle, balai traditionnel, pot de défécation, comprimés d'Aquatab/sachets de PUR, tissu filtrant 1m<sup>2</sup> pour le traitement de l'eau, Cuvette plastique (pour lavage de vêtements), Gobelet plastique 1 litre, Lange lavable pour bébé, Sac en tissu imperméable et lavable avec fermeture à cordon de serrage, Seau de 20 L avec Couvercle et Robinet l).
- Kit de dignité (Sous-vêtement, pagne, Savon de toilette, Savon de lessive, Seau, Bande hygiénique, brosse à dents, dentifrice, peigne, Lampe de poche PM solaire ou avec piles,). Ceci dans le but est d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles aux moments de la période de menstruation.

### **a. Territoire de NYIRAGONGO :**

En ce qui concerne le kit WASH, par l'appui de Mercy Corps et UNICEF, quelques kit WASH sont installés au sein des toilettes dans les sites de déplacés. Comme par exemple dans le site de KAMUCHANGA à KANYARUCHINYA, nous avons constaté ce qui suit :

- 4 sceaux d'eau avec couvercle pour 8 portes de 2 toilettes publique de lavage des mains après soulagement, dans le site entier. C'est donc, insuffisant ;
- 2 Bidon pour 8 portes de toilette. Ici, ce bidon sert de puiser l'eau à l'extérieur pour mettre dans la toilette et se laver après soulagement. Faute d'insuffisance, ces deux bidons sont utilisés dans les 8 portes de toilette d'une manière rotative.
- 4 savons liquides pour toutes les 8 portes de toilettes dans le site entier
- 1 balai pour nettoyage de toutes 8 portes de toilettes
- 1 bêche pour tout le site
- Médicament de toilettes pour chasser l'odeur (Baveclore), mais déjà épuisé.
- 2 tanks d'eau par MERCY CORPS. Mais pas doté de clore pour la purification de l'eau

Quant aux autres sites de déplacés installés dans des centres collectifs, ces derniers utilisent les toilettes des écoles et des églises.

### **Le gap dans ce secteur :**

- **Par manque des pots de défécation, les enfants dont l'âge ne leur permet pas de faire leurs besoins aux toilettes, occasionne la destruction de l'environnement des sites des déplacés**



**causant des maladies parmi les déplacés et conduisant à des morts. Ici, nous avons noté 4 cas de décès à la suite des maladies dû à l'insalubrité de ces sites.**

- **Aucune assistance en termes de comprimés d'Aquatabsachets de PUR, tissu filtrant 1m<sup>2</sup> pour le traitement de l'eau, Cuvette plastique (pour lavage de vêtements), Gobelet plastique 1 litre, Lange lavable pour bébé, Sac en tissu imperméable et lavable avec fermeture à cordon de serrage, Seau de 20 L avec Couvercle et Robinet I**

Concernant le kit de dignité, nous avons constaté une assistance de l'UNICEF et des églises Catholique et méthodiste à certaines femmes et filles. Ce Kit de dignité est constitué de cotextes, pagnes, 4 savons de toilette.

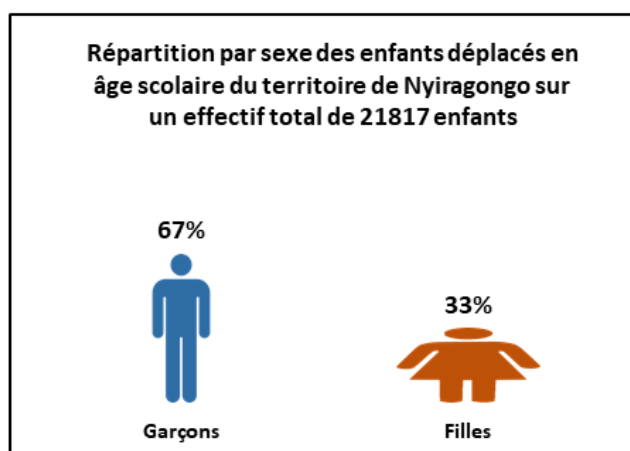
**Le gap dans ce secteur, est qu'aucune assistance en termes de Sous-vêtement, savon de lessive, Seau, peigne, lampe de poche PM solaire ou avec piles**

- b. **Zone de santé de MWESO** : Aucune assistance humanitaire en faveur des déplacés de guerre de M23.
- c. **En ville de GOMA** : Aucune assistance humanitaire en faveur des déplacés de guerre de M23.

### **19. Effectif d'enfants déplacés interne en âge scolaire, vague d'octobre et novembre 2022**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : Effectif d'enfants déplacés interne en âge scolaire, vague d'octobre et novembre 2022

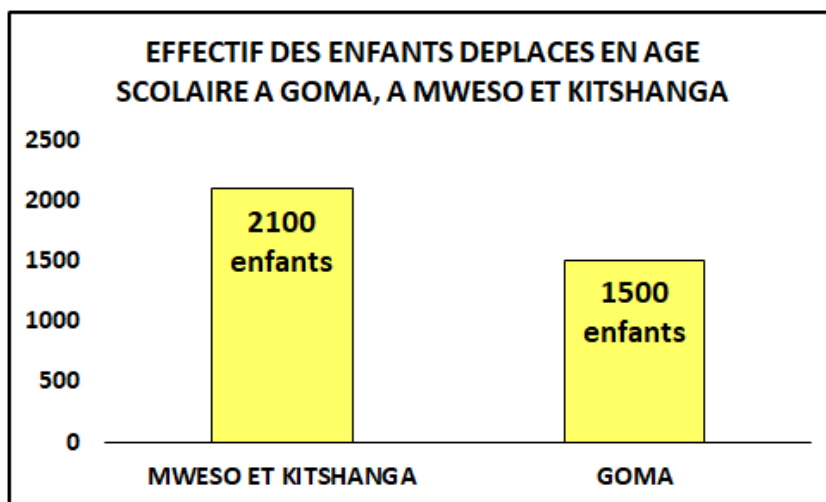
Sexe	Nombre
Filles	7.272
Garçons	14.545
<b>Total</b>	<b>21.817</b>







- b. **Da la zone de santé de MWESO et en ville de GOMA : Effectif d'enfants déplacés interne en âge scolaire, 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population à la suite des affrontements entre FARDC et le groupe armé M23 en territoire de RUTSHURU, d'octobre et novembre 2022**



**20. Accès à l'éducation normale et à l'apprentissage aux enfants en âge scolaire et jeunes victimes des conflits, 3<sup>ème</sup> vague de déplacement massif de la population octobre à novembre 2022**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : Les enfants déplacés en territoire de NYIRAGONGO n'ont pas accès à l'éducation normale et à l'apprentissage, affirment les 100% de nos répondants, soit 70 personnes interrogées.
- b. **Zone de santé de MWESO** : Les enfants déplacés dans la zone de santé de MWESO n'ont pas accès à l'éducation normale et à l'apprentissage, déclarent les 100% de nos répondants soit 50 personnes.
- c. **En ville de GOMA** : 70 personnes des déplacés interrogés, soit 100% des répondants ont affirmé que les enfants et jeunes déplacés n'ont pas accès à l'éducation normale et à l'apprentissage.

**21. De l'accès aux centres de récupération scolaire et d'apprentissage en métiers les jeunes déplacés internes**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : 100% de répondants soit 70 personnes interrogées, affirment que les jeunes déplacés internes n'ont pas accès aux centres de récupération scolaire et d'apprentissage en métier dans le territoire de NYIRAGONGO.



- b. **Zone de santé de MWESO** : Les jeunes déplacés internes n'ont pas accès aux centres de récupération scolaire et d'apprentissage en métier dans la zone de santé de MWESO, déclarent les 100% de nos personnes interrogées.
- c. **En ville de GOMA** : Les jeunes déplacés internes n'ont pas accès aux centres de récupération scolaire et d'apprentissage en métier dans la ville de GOMA, affirment le total de nos enquêtés soit 70 personnes.

## **22. De la distance en termes de minutes que font les enfants et jeunes déplacés interne pour atteindre l'école ou un centre de formation**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : Rien à signaler étant donné que les enfants et jeunes déplacés n'ont pas accès à l'école et au centre de formation
- b. **Zone de santé de MWESO** : Rien à signaler étant donné que les enfants et jeunes déplacés n'ont pas accès à l'école et au centre de formation
- c. **En ville de GOMA** : Rien à signaler étant donné que les enfants et jeunes déplacés n'ont pas accès à l'école et au centre de formation.

## **23. Des fournitures scolaires distribuées aux enfants déplacés interne et les organisations humanitaires qui les viennent en aide.**

- a. **Territoire de NYIRAGONGO** : Rien à signaler car aucune organisation humanitaire n'a encore apporté une aide en fournitures scolaires en faveurs des enfants et jeunes déplacés en âge scolaire
- b. **Zone de santé de MWESO** : Rien à signaler car aucune organisation humanitaire n'a encore apporté une aide en fournitures scolaires en faveurs des enfants et jeunes déplacés en âge scolaire.
- c. **En ville de GOMA** : Rien à signaler car aucune organisation humanitaire n'a encore apporté une aide en fournitures scolaires en faveurs des enfants et jeunes déplacés en âge scolaire

## **24. Des mécanismes de maintien de la paix et la sécurité au sein des sites et centres collectifs de déplacés internes, pour éviter une incursion des groupes armés, et une infiltration des rebelles de M23 en ville de GOMA, dans la cité de KITSHANGA et de MWESO via les sites et centres collectifs de déplacés**

Il n'existe pas jusqu'à présent de mécanisme de maintien de la paix et la sécurité au sein des sites et centres collectifs des déplacés internes (la majorité des sites et centres collectifs ne sont pas clôturés et pas un service de contrôle des entrées et des sorties des déplacés internes et populations d'accueil).



## **25. Du cadre permanent de prévention des conflits et médiations communautaire entre déplacés internes et populations locales dans les zones d'accueil**

Il n'existe pas jusqu'à présent de cadre de prévention des conflits et de médiation communautaire pour des éventuels conflits entre certaines déplacés internes et certaines personnes, populations d'accueil en territoire de NYIRAGONGO, cité de KITSHANGA et de MWESO.



## **B. Besoins humanitaires non encore couverts et qui nécessitent une intervention urgente**

### **26. Les besoins humanitaires non encore couverts et qui nécessitent une intervention urgente afin de prévenir une catastrophe humanitaire**

#### **a. Territoire de NYIRAGONGO**

##### **• Secteur santé mentale :**

- Prise en charge psychosociale des déplacés dans les sites et centres collectifs. En effet, alors que plusieurs déplacés internes (en particulier des enfants, femmes et personnes de 3<sup>ème</sup> âge) manifestent des comportements et attitudes tendant à des troubles mentaux et psychologiques par le fait qu'ils vivent d'une manière permanente et cyclique des situations traumatisantes des guerres et des conflits, l'assistance psychosociale n'est pour les victimes des violences sexuelles. A cet effet, un programme de détraumatisation de tous les déplacés internes à travers la prise en charge psychosociale, s'avère très indispensable, non seulement pour la restauration de la santé mentale, mais aussi pour la promotion des comportements non violents au sein des déplacés et promouvoir un environnement favorable aux actions humanitaires.

##### **• Secteur de la communication et de protection :**

- **Communication des lignes directrices sur l'utilisation des écoles et des églises comme abris par les déplacés internes.**

En principe, les infrastructures scolaires ne devraient pas être utilisées comme abris pour les personnes déplacées internes (PDI). De telles situations sont susceptibles d'entraîner des conséquences négatives sur l'accès des enfants à l'éducation et sur les écoles, voir même la sécurité et la protection des enfants et des infrastructures scolaires ; raison pour laquelle un programme de communication des lignes directrices sur l'utilisation des écoles et des églises devrait être animé. Ceci, afin que :

- ✓ La présence des PDI dans les écoles, ne puisse pas perturber ou entraîné une suspension des cours pour les enfants
- ✓ Les écoles ne soient pas fermées pendant la période au cours de laquelle elles sont utilisées par des PDI. Ceci éviterait de priver les enfants de leur droit à l'éducation ;
- ✓ Lorsque les écoles restent ouvertes, les PDI les utilisent la nuit et laissent les enfants accéder paisiblement aux salles de classes (ce qui est une meilleure option que la fermeture complète des écoles),
- ✓ La présence des PDI autour des écoles ne puisse pas affecter négativement l'environnement protecteur de l'enfant ;
- ✓ La présence prolongée des PDI ne puisse pas être à la base de la dégradation/destruction (partielle ou presque totale) des bâtiments et équipements scolaires, de la saturation des infrastructures sanitaires et d'un risque accru pour la sécurité des enfants.





- ✓ L'utilisation des écoles par les personnes déplacées), ne puisse pas occasionner l'incursion des groupes armés dans les structures scolaires, et entraîner des violations graves des droits de l'homme.
  - **Système d'alerte et de gestion des plaintes dans les sites et centres collectifs des déplacés internes.** Ceci pour servir de canal d'échange, d'information et de communication entre les déplacés internes avec les autorités compétentes et partenaires dans différents secteurs d'intervention. Aussi, pour la redevabilité des autorités et acteurs humanitaires auprès des déplacés internes.
  - **Système de collecte, traitement et diffusion des informations afin de lutter contre la désinformation au sein des déplacés internes et des populations d'accueil.** En effet, par des fausses informations, les déplacés interne demeurent dans une situation de psychose permanente puisant des informations dans différents réseaux sociaux, dont certains créés par les ennemies visant à déstabiliser la Province.
  - **Secteur éducation :**
    - Accès à l'éducation aux enfants des déplacés internes. A cet effet, des séances de tutorat et de rattrapage scolaires, et une distribution des fournitures scolaires aux élèves sévère très nécessaire et urgent ;
    - Enseignement interactif par audio afin de favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation quel que soit le contexte
  - **Secteur documentation civile :**
    - Facilitation de l'accès à la documentation civile pour les déplacés internes ayant perdu leur pièce d'identité lors de la fuite pendant les affrontements entre les FARDC et les M23 dans leurs milieux respectifs. Cette situation crée des frustrations pour les déplacés qui ont perdu leurs cartes d'identité lors de l'assistance humanitaire et gouvernementale leur apportée et pour accéder à des opportunités socio-économiques pouvant améliorer leurs conditions de vie ;
  - **Secteur d'articles essentiels des ménages :**
    - Kit AME aux ménages déplacés de guerre du M23. A ce sujet, il sied de signaler que, par des tirs intenses, plusieurs ménages déplacés ont fui sans leurs articles essentiels des ménages et sauver d'abord la vie et le reste viendra après.
  - **Secteur sécurité alimentaire :**
    - Augmentation de la quantité de l'assistance alimentaire (ratios alimentaires) aux ménages déplacés de guerre du M23, étant donné que les vivres reçus n'arrivent à couvrir les 30 jours du mois. Pour ceux – là qui n'ont pas encore bénéficié de l'assistance alimentaire, d'en bénéficier.
  - **Secteur WASH et dignité**
- Les besoins non encore couverts dans le secteur WASH, sont entre autres :**
- Pots de défécation aux enfants. En effet, par manque des pots de défécation, les enfants dont l'âge ne leur permet pas de faire leurs besoins aux toilettes, occasionne la destruction de l'environnement des sites des déplacés causant des maladies parmi les déplacés et conduisant à des morts.
  - Assistance en comprimés d'Aquatab/sachets de PUR, tissu filtrant 1m<sup>2</sup> pour le traitement de l'eau, Cuvette plastique (pour lavage de vêtements), Gobelet plastique 1 litre, Lange lavable pour



bébé, Sac en tissu imperméable et lavable avec fermeture à cordon de serrage, Seau de 20 L avec Couvercle et Robinet.

- Assistance en sous-vêtement, savon de lessive, Seau, brosse à dents, dentifrice, peigne, lampe de poche PM solaire ou avec piles,
- b. **Zone de santé de MWESO** : aucune assistance humanitaire et gouvernementale
- c. **Ville de GOMA** : aucune assistance humanitaire et gouvernementale
- **Paix, sécurité et cohésion sociale en territoire de NYIRAGONGO, GOMA et dans la zone de santé de MWESO** :
  - Mise en place des mécanismes de maintien de la paix et la sécurité au sein des sites et centres collectifs de déplacés internes (sites et centres collectifs clôturé avec service de contrôle des entrées et des sorties des déplacés internes et des populations d'accueil au moyen de carte d'identification) pour éviter une éventuelle incursion d'un groupe armé, et une éventuelle infiltration des éléments de M23 en ville de GOMA, dans la cité de KITSHANGA et de MWESO via les sites et centres collectifs de déplacés. A cet effet, le mouvement des déplacés internes, de la population d'accueil et des acteurs humanitaires et gouvernementales dans les sites et centres collectifs devraient être contrôlé à l'entrée et à la sortie pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région. Tous les déplacés devriez être dans sites et centres collectifs clôturés avec un service de sécurité à l'entrée, tout comme à la sortie ;
  - Mise en place d'un cadre permanent de prévention et médiations communautaire des conflits entre déplacés internes et populations d'accueil. En effet, la RDC faisant face à une incursion rwandaise et environs 70% de déplacés de la guerre de M23 étant des Congolais qui s'expriment plus en KINYARWANDA ; il y a risque que les communautés locales d'accueil aient de retenue de collaboration, croyant que parmi ces déplacés il pourrait y avoir des infiltrés des éléments du mouvement du 23 mars. Ainsi, ceci pourrait occasionner une méfiance, conflit et impacter négativement la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans les zones d'accueil. Mais aussi, ces déplacés étant dépourvus des nécessaires pour leur survie, certains d'entre eux peuvent se livrer à des actes des vols des produits vivriers, bêtes, etc des populations environnantes et créer des conflits. Et certaines personnes inciviques au sein des populations locales d'accueil peuvent se donner aussi à des actes de vols de biens des déplacés et de viols, et occasionner des conflits. Dans ce cas, cette structure communautaire, aura comme mission et responsabilité de réaliser des actions préventives des conflits et conduire des dialogues communautaires entre déplacés interne à travers leurs représentants avec les communautés locales d'accueil sur des questions spécifiques pouvant perturber la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans les zones d'accueil de ces déplacés.



## CONCLUSION

Cette évaluation multisectorielle a porté sur la situation humanitaire des déplacés ayant fui les affrontements entre les FARDC et le M23 dans le territoire de RUTSHURU et qui sont venus par vagues s'installer dans le territoire de NYIRAGONGO, MASISI et en ville de GOMA.

Face à cette situation précaire dont des milliers des populations déplacées (femmes, enfants, jeunes, hommes, personnes à mobilité réduite, personne du troisième âge) sont victimes, le gouvernement de la RD Congo, des organisations humanitaires, églises et personnes de bonne foi, ont apporté leur secours pour soulager tant soit peu, ces dernières.

En dépit de ces aides humanitaires apportées par le gouvernement, organisations humanitaires et toute personne de bonne foi, d'autres besoins pourtant fondamentaux demeurent non encore couverts et qui nécessitent une intervention urgente pour prévenir une catastrophe humanitaire. Ces besoins non encore couverts, sont entre autres :

### Territoire de NYIRAGONGO

- **Secteur santé mentale :**

- Prise en charge psychosociale des déplacés dans les sites et centres collectifs. En effet, alors que plusieurs déplacés internes (en particulier des enfants, femmes et personnes de 3<sup>ème</sup> âge) manifestent des comportements et attitudes tendant à des troubles mentaux et psychologiques par le fait qu'ils vivent d'une manière permanente et cyclique des situations traumatisantes des guerres et des conflits, l'assistance psychosociale n'est pour les victimes des violences sexuelles. A cet effet, un programme de détraumatisation de tous les déplacés internes à travers la prise en charge psychosociale, s'avère très indispensable, non seulement pour la restauration de la santé mentale, mais aussi pour la promotion des comportements non violents au sein des déplacés et promouvoir un environnement favorable aux actions humanitaires.

- **Secteur de la communication et de protection :**

- **Communication des lignes directrices sur l'utilisation des écoles et des églises comme abris par les déplacés internes.**

En principe, les infrastructures scolaires ne devraient pas être utilisées comme abris pour les personnes déplacées internes (PDI). De telles situations sont susceptibles d'entraîner des conséquences négatives sur l'accès des enfants à l'éducation et sur les écoles, voir même la sécurité et la protection des enfants et des infrastructures scolaires ; raison pour laquelle un programme de communication des lignes directrices sur l'utilisation des écoles et des églises devrait être animé. Ceci, afin que :

- ✓ La présence des PDI dans les écoles, ne puisse pas perturber ou entraîné une suspension des cours pour les enfants
- ✓ Les écoles ne soient pas fermées pendant la période au cours de laquelle elles sont utilisées par des PDI. Ceci éviterait de priver les enfants de leur droit à l'éducation ;



- ✓ Lorsque les écoles restent ouvertes, les PDIs les utilisent la nuit et laissent les enfants accéder paisiblement aux salles de classes (ce qui est une meilleure option que la fermeture complète des écoles),
- ✓ La présence des PDIs autour des écoles ne puisse pas affecter négativement l'environnement protecteur de l'enfant ;
- ✓ La présence prolongée des PDIs ne puisse pas être à la base de la dégradation/destruction (partielle ou presque totale) des bâtiments et équipements scolaires, de la saturation des infrastructures sanitaires et d'un risque accru pour la sécurité des enfants.
- ✓ L'utilisation des écoles par les personnes déplacées, ne puisse pas occasionner l'incursion des groupes armés dans les structures scolaires, et entraîner des violations graves des droits de l'homme.
- **Système d'alerte et de gestion des plaintes dans les sites et centres collectifs des déplacés internes.** Ceci pour servir de canal d'échange, d'information et de communication entre les déplacés internes avec les autorités compétentes et partenaires dans différents secteurs d'intervention. Aussi, pour la redevabilité des autorités et acteurs humanitaires auprès des déplacés internes.
- **Système de collecte, traitement et diffusion des informations afin de lutter contre la désinformation au sein des déplacés internes et des populations d'accueil.** En effet, par des fausses informations, les déplacés interne demeurent dans une situation de psychose permanente puisant des informations dans différents réseaux sociaux, dont certains créés par les ennemis visant à déstabiliser la Province.
- **Secteur éducation :**
  - Accès à l'éducation aux enfants des déplacés internes. A cet effet, des séances de tutorat et de rattrapage scolaires, et une distribution des fournitures scolaires aux élèves sévère très nécessaire et urgent ;
  - Enseignement interactif par audio afin de favoriser l'accès de tous les enfants à l'éducation quel que soit le contexte
- **Secteur documentation civile :**
  - Facilitation de l'accès à la documentation civile pour les déplacés internes ayant perdu leur pièce d'identité lors de la fuite pendant les affrontements entre les FARDC et les M23 dans leurs milieux respectifs. Cette situation crée des frustrations pour les déplacés qui ont perdu leurs cartes d'identité lors de l'assistance humanitaire et gouvernementale leur apportée et pour accéder à des opportunités socio-économiques pouvant améliorer leurs conditions de vie ;
- **Secteur d'articles essentiels des ménages :**
  - Kit AME aux ménages déplacés de guerre du M23. A ce sujet, il sied de signaler que, par des tirs intenses, plusieurs ménages déplacés ont fui sans leurs articles essentiels des ménages et sauver d'abord la vie et le reste viendra après.





- **Secteur sécurité alimentaire :**

- Augmentation de la quantité de l'assistance alimentaire (ratios alimentaires) aux ménages déplacés de guerre du M23, étant donné que les vivres reçus n'arrivent à couvrir les 30 jours du mois. Pour ceux – là qui n'ont pas encore bénéficié de l'assistance alimentaire, d'en bénéficier.

- **Secteur WASH et dignité**

**Les besoins non encore couverts dans le secteur WASH, sont entre autres :**

- Pots de défécation aux enfants. En effet, par manque des pots de défécation, les enfants dont l'âge ne leur permet pas de faire leurs besoins aux toilettes, occasionne la destruction de l'environnement des sites des déplacés causant des maladies parmi les déplacés et conduisant à des morts.
- Assistance en comprimés d'Aquatab/sachets de PUR, tissu filtrant 1m<sup>2</sup> pour le traitement de l'eau, Cuvette plastique (pour lavage de vêtements), Gobelet plastique 1 litre, Lange lavable pour bébé, Sac en tissu imperméable et lavable avec fermeture à cordon de serrage, Seau de 20 L avec Couvercle et Robinet.
- Assistance en sous-vêtement, savon de lessive, Seau, brosse à dents, dentifrice, peigne, lampe de poche PM solaire ou avec piles,

**Zone de santé de MWESO :** aucune assistance humanitaire et gouvernementale

**Ville de GOMA :** aucune assistance humanitaire et gouvernementale

- **Paix, sécurité et cohésion sociale en territoire de NYIRAGONGO, GOMA et dans la zone de santé de MWESO :**

- Mise en place des mécanismes de maintien de la paix et la sécurité au sein des sites et centres collectifs de déplacés internes (sites et centres collectifs clôturé avec service de contrôle des entrées et des sorties des déplacés internes et des populations d'accueil au moyen de carte d'identification) pour éviter une éventuelle incursion d'un groupe armé, et une éventuelle infiltration des éléments de M23 en ville de GOMA, dans la cité de KITSHANGA et de MWESO via les sites et centres collectifs de déplacés. A cet effet, le mouvement des déplacés internes, de la population d'accueil et des acteurs humanitaires et gouvernementales dans les sites et centres collectifs devraient être contrôlé à l'entrée et à la sortie pour le renforcement de la paix et de la sécurité dans la région. Tous les déplacés devriez être dans sites et centres collectifs clôturés avec un service de sécurité à l'entrée, tout comme à la sortie ;
- Mise en place d'un cadre permanent de prévention et médiations communautaire des conflits entre déplacés internes et populations d'accueil. En effet, la RDC faisant face à une incursion rwandaise et environs 70% de déplacés de la guerre de M23 étant des Congolais qui s'expriment plus en KINYARWANDA ; il y a risque que les communautés locales d'accueil aient de retenue de collaboration, croyant que parmi ces déplacés il pourrait y avoir des infiltrés des éléments du mouvement du 23 mars. Ainsi, ceci pourrait occasionner une méfiance, conflit et impacter négativement la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans les zones d'accueil. Mais aussi, ces

Page | 25



déplacés étant dépourvus des nécessaires pour leur survie, certains d'entre eux peuvent se livrer à des actes des vols des produits vivriers, bêtes, etc des populations environnantes et créer des conflits. Et certaines personnes inciviques au sein des populations locales d'accueil peuvent se donner aussi à des actes de vols de biens des déplacés et de viols, et occasionner des conflits. Dans ce cas, cette structure communautaire, aura comme mission et responsabilité de réaliser des actions préventives des conflits et conduire des dialogues communautaires entre déplacés interne à travers leurs représentants avec les communautés locales d'accueil sur des questions spécifiques pouvant perturber la paix, la sécurité et la cohésion sociale dans les zones d'accueil de ces déplacés.



## **RECOMMANDATIONS AUX AUTORITES COMPETENTES ET BAILLEURS DE FONDS, AFIN QUE LES CONFLITS ARMES NE PUISSENT PAS REMETTRE A ZERO TOUS LES EFFORTS DE PAIX ET DE DEVELOPPEMENT CONSENTIFS A L'EST DE LA RDC.**

Au vu des constats sur terrain, des recommandations sont issues de cette évaluation et adressées aux autorités compétentes de la RDC et à différents partenaires. Il s'agit de :

- Mettre en place des mécanismes de renforcement de la paix, la sécurité et la cohésion sociale au sein des sites et centres collectifs des déplacés internes, et de ses environs
- Restaurer rapidement la paix et la sécurité dans toutes les zones sous occupation des groupes armés, afin que la persistance des violences ne puisse remettre à zéro tous les efforts de paix et de développement consentis par différents partenaires
- Au Gouvernement de la RDC et groupes armés, de recourir aux mécanismes de dialogue dans la recherche des solutions inclusives et durables aux conflits qui les opposent que de recourir à la violence, qui risque de remettre à zéro tous les efforts de paix et de développement consentis par différents partenaires ;
- Inclusion et participation actives des femmes, jeunes et d'autres groupes marginalisés dans tout le processus de recherche de la paix à tous les niveaux. Ceci, renforcerait les rôles et responsabilités des femmes, jeunes et d'autres groupes marginalisés dans toute initiative de recherche de la paix et dans la mise en œuvre effective des toutes les décisions prises pour la restauration de la paix et le renforcement durable de la cohésion sociale en RDC,
- Au Gouvernement de la RDC et groupes armés, de recourir aux mécanismes de dialogue dans la recherche des solutions inclusives et durables aux conflits qui les opposent que de recourir à la violence, qui risque de remettre à zéro tous les efforts de paix et de développement consentis par différents partenaires ;
- Tout mettre en œuvre pour décourager les stéréotypes, l'exclusion, le recourt à la violence, la vulgarisation des fausses informations et les manipulations identitaires afin de prévenir des conflits ouverts entre communautés ethniques, mais aussi entre la population congolaise et de la population rwandaise ;
- Les autorités devraient s'abstenir d'autoriser l'utilisation des établissements scolaires à des fins d'abri pour les PDI. A cet effet, elles devraient prévenir des sites d'accueil des victimes des catastrophes, des conflits, etc,
- Tous les efforts du Gouvernement de la RDC en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers doivent être faits pour éviter l'arrêt des cours et la fermeture des écoles pendant la période de leur utilisation par les déplacés internes (PDI).
- Les directeurs d'école, les membres du comité de gestion (COGES) et les membres du comité de parents (COPA), en collaboration avec les autorités, devraient définir à l'avance un ou plusieurs endroits où les cours pourraient être dispensés ou planifier un calendrier pour la poursuite des cours dans les bâtiments scolaires utilisés par les PDI.
- Les directeurs des écoles et les membres du COGES devraient donner des consignes d'utilisation responsable de ces lieux (écoles) par les déplacés et surveiller leur application.



- Avant que les déplacés n'entrent dans l'école, le directeur de l'école et les membres du COGES devraient avoir le temps de déplacer ou de stocker le mobilier et le matériel scolaire dans une pièce à verrouiller et proposer si possible un accès aux salles de classes vides
- Les consignes relatives à la protection des bâtiments et matériels scolaires devraient être données oralement aux utilisateurs et être affichées sur les murs de l'école
- Tout faire pour réduire les risques des conflits (inclus de stigmatisation ou attaques contre les PDI) entre la communauté scolaire et les déplacés interne en favorisant la collaboration entre les COGES/COPA et les représentants des PDI.
- Sensibiliser les déplacés à maintenir les latrines propres, via la mise en place des brigades d'hygiène, et utiliser les stations de lavage des mains pour réduire les risques de maladies.
- Impliquer les autorités scolaires dans l'organisation de toute assistance et/ou intervention humanitaire ciblant les PDI hébergés dans l'école.
- L'accès immédiat aux articles ménagers essentiels, y compris aux kits d'hygiène intimes, en vue de permettre de couvrir leurs besoins vitaux préservant leur intégrité physique et mentale, de réduire leur vulnérabilité et d'améliorer leurs conditions de vie.
- Installer les déplacés interne qui vivent dans des centres collectifs (écoles, églises) dans des sites afin de favoriser un environnement favorable à l'éducation et l'apprentissage des enfants et prévenir des conflits ;



## PRESENTATION SOMMAIRES DES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA SYNERGIE

### **ACUDI, Actions des Communautés Unies pour le Développement Intégrale**

Créée à Goma en date du 20/02/2005, ACUDI est une association sans but lucratif de droit congolais, reconnue légalement et autorisée de fonctionner partout en RD Congo, à travers les actes juridiques ci-dessous :

- Arrêté Ministériel n°078/CAB/ME/MIN/J et GS/2022 du 22 juin 2022 du ministère de la Justice et Garde des Sceaux, accordant la personnalité juridique définitive à ACUDI
- Accusé de réception F92 n°JUST/SG/20/684/2010 du 10/06/2010 du ministère de la Justice et Garde des Sceaux, à la demande de personnalité juridique de ACUDI
- Arrêté provincial n°01/139/CAB/GP-NK/2009 du 31 Décembre 2009 de la Province du Nord-Kivu, portant autorisation provisoire de fonctionnement de ACUDI en attente de la personnalité juridique
- Certificat provisoire d'identification d'une ONG n°0110/DPP/NK/009 du 24 Avril 2009 de la Division Provinciale du Plan/Nord-Kivu,
- Attestation d'enregistrement n°08/DIVAS/N-K/AS/012/2009 du 16 Avril 2009 de la Division Provinciale des Affaires sociales/Nord-Kivu,
- Certificat d'enregistrement n°017/JUST.R.C.-DH/DP-NK/2005 du 31 décembre 2005 de la Division Provinciale de la Justice et garde des sceaux/Nord-Kivu.
- Certificat d'enregistrement n°55.00/297/IP-AGRI/NK/2022 de la Division Provinciale de l'Agriculture/Nord-Kivu, 14 novembre 2022
- Certificat d'enregistrement n°19.00/145/D-PEL/NK/20 de la Division Provinciale de Pêche et Elevage/Nord-Kivu, 21 novembre 2022, etc.

ACUDI a comme mission d'aider les personnes dont les vies et les moyens de subsistance sont brisés par des conflits, des catastrophes, des pandémies et par d'autres situations graves, à survivre, se relever et à reprendre le contrôle de leur avenir. Et éveiller la conscience collective de l'humanité sur les défis à la promotion du bien être socio-économique, politique et sécuritaire, et sur les opportunités internes (locales) et externes susceptibles de relever d'une manière inclusive et durable ces défis.

Depuis sa création le 20 février 2005, ACUDI accompagne les communautés locales dans la recherche et dans la mise en œuvre des solutions inclusives et durables aux problèmes et conflits qui les maintiennent dans une vulnérabilité permanente et qui ne favorisent l'émergence, la paix et la cohésion sociale. C'est dans cadre que plusieurs projets sont déjà accomplis avec satisfaction dans les domaines clés ci-dessous :

- Paix, justice et réconciliation ;
- Démocratie et bonne gouvernance ;
- Droits de l'homme : « protection sociale et légale des femmes et groupes marginalisés (enfants, peuples autochtones pygmées, réfugiés, déplacés de guerre, personnes vivant avec le VIH/SIDA, handicapés physiques, etc),
- Santé, Eau, Hygiène et assainissement du milieu
- Agro-pastoral ;





- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles
- Entreprenariat et habitat
- Education, Information et Communication

**ACUDI, grâce à ses performances dans sa gestion et son ancrage communautaire, bénéficie des financements de différents bailleurs de fonds entre autres :**

- USAID à travers le consortium Management System International (MSI), International Alert et RESCUE dans le cadre du Projet Solution pour la Paix et Relèvement
- USAID à travers le consortium FHI360, RESCUE et VIAMO dans le cadre du projet Elimu ni Jibu ya USAID/Education
- UNION EUROPEENNE à travers International Alert, dans le cadre du projet AMANI KWA WOTE
- HOPE IN ACTION dans le domaine de la sécurité alimentaire et de protection, Santé-Eau-Hygiène et assainissement
- FORUM SYD, dans le domaine de la sécurité alimentaire et protection, Démocratie et bonne gouvernance
- ONU FEMMES, dans le domaine de la protection

Dans le cadre de cette activité, ACUDI est le team leader, responsable technique et financier de la conduite de cette évaluation rapide multisectorielle de la situation humanitaire des déplacés interne de la guerre du M23.

***CEDAC, Peace and Love for Everyone***

CEDAC est une organisation internationale de droit Australien, spécialisée dans la consolidation de la paix, la bonne gouvernance et la promotion du genre. La responsabilité du CEDAC dans cette activité, est la mobilisation de différents bailleurs de fonds et gouvernements sur les besoins humanitaires non encore couverts par l'aide humanitaire et gouvernementale afin de prévenir une catastrophe humanitaire parmi les déplacés interne du conflit armé en Province du Nord-Kivu en particulier et l'Est de la RDC en général.

***RECAP, Réseaux Congolais des Artisans de Paix***

Est une plate-forme de plus de 300 organisations de la société civile œuvrant à la base pour la paix et la cohésion sociale en Province du Nord-Kivu, Sud-Kivu, ITURI et KINSHASA, depuis sa création en 2015. Dans la mise en œuvre effective de cette activité, en plus de sa participation de la récolte et traitement des données sur terrain, le RECAP se focalise plus sur les questions de paix et de cohésion sociale entre les déplacés et les populations locales dans les zones d'accueil.

***Observatoire pour WALIKALE***

Est une association sans but lucratif spécialisés dans les recherches sur divers thématiques pour le bien être socio-économique et politique de l'humanité. L'observatoire pour WALIKALE a beaucoup contribué dans la récolte et traitement des données sur terrain.



# ANNEXES



OBSERVATOIRE POUR WALIKALE



Synergie d'un Leadership Cohésif pour les valeurs Constructives

# Annexe I : Quelques photos de l'activité



ACUDI\_Evaluation humanitaire\_deplacés guerre M23/ Nyiragongo  
2022-11-15 02:40:33 PM



ACUDI\_Evaluation humanitaire\_deplacés guerre M23/ Nyiragongo  
2022-11-15 02:58:25 PM



ACUDI\_Évaluation humanitaire\_déplacés\_guerre M23  
14 nov. 2022 12:21:52



ACUDI\_Évaluation humanitaire\_déplacés\_guerre M23  
14 nov. 2022 12:22:54



ACUDI\_Évaluation humanitaire\_déplacés\_guerre M23  
14 nov. 2022 12:21:56



ACUDI\_Évaluation humanitaire\_déplacés\_guerre M23  
14 nov. 2022 12:24:39





# Annexe 2 : Guide d'évaluation adresse aux autorités locales, leaders communautaires, responsables des organisations humanitaires, professionnels de sante

1. **Connaissez-vous des déplacés interne dans votre milieu ?**  
 Oui,   
 Non,   
 Si oui, où sont- ils installés dans votre milieu ? .....
2. **Depuis quel moment, votre milieu enregistre t – il ces déplacés interne ?.....**
3. **Il y a t – il des ménages déplacés internes dans des centres collectifs (écoles, églises), dans votre milieu ?**  
 Non   
 Oui,   
 Si oui, combien de ménages par école ou par église
4. **Existe t – il des sites de déplacés internes dans votre milieu ?**  
 Non   
 Oui   
 Si oui, combien de ménages de déplacés interne par site  
 .....
5. **Il y a t – il des organisations humanitaires qui assistent les déplacés internes dans votre milieu ?**  
 Oui,   
 Non,   
 Si oui, quelles sont ces organisations : .....
6. **Quel serait la taille moyenne de ménages de déplacés interne dans votre milieu ?**  
 3 personnes par ménage   
 6 personnes par ménage   
 7 personnes par ménage   
 10Personnes par ménage
7. **Dans les sites et centres collectifs des déplacés internes, cochez les dispositifs sanitaires organisés**  
 ✓ Latrines avec eau, savon ou solution hydro alcoolique   
 ✓ Douches   
 ✓ Points d'eau potable à moins de 30 minutes de marche



- ✓ Stations de lavage des mains avec savons ou solution hydro alcoolique
- ✓ Poubelles publiques
- ✓ Dispositif de contrôle de température à l'entrée tout comme à la sortie du site, dans le cadre de la lutte contre la maladie de COVID-19 et EBOLA ?

**8. Les familles/ménages déplacés internes ont-ils accès gratuit aux soins de santé ?**

- Non
- Oui,
- Si oui, quelles sont les organisations qui les prennent en charge : .....

**9. Les familles/ménages déplacés internes ont-ils accès gratuit à l'eau potable ?**

- Non
- Oui,
- Si oui, à combien de minutes de marche pied.....

**10. Les ménages déplacés dans les centres collectifs, sites et familles d'accueil sont-ils dotés en Kit AME**

- Oui,
- Non,
- Si oui, de quelles organisations les ménages déplacés ont bénéficié de ces kits : .....

**5. Les déplacés internes bénéficient-ils d'aide en vivre ?**

- Oui,
- Non
- Si oui, de quelle organisation cette aide alimentaire est offerte aux déplacés interne : .....

**11. Combien de fois la journée et chaque jour, mangent – ils ?**

- Une fois.....
- Deux fois.....
- Trois fois

**12. Les familles d'accueil des déplacés internes bénéficient – elles de cette aide alimentaire**

- Oui,
- Non

**13. Les vivres que bénéficient les déplacés internes et familles d'accueil sont composés de quoi ?**

...

**14. Les vivres distribués aux déplacés internes et familles d'accueil sont-ils suffisants pour couvrir les 30 jours du mois ?**

- Oui
- Non

**15. Quelles sont les maladies les plus fréquentes dans les centres collectifs, familles d'accueil et sites de déplacés interne dans votre milieu ?.....**

**16. Quelles couches sociales plus touchées par ces maladies qui soient plus fréquentes dans votre milieu..... ?**

**17. Y a t – il un programme de prise en charge sanitaire gratuite en faveur des déplacés internes dans votre milieu ?**

- Oui
- Non





Si oui, ce programme est appuyé par quelle organisation

.....

**18. Existe – il des cas des violences sexuelles constatés dans votre milieu ?**

Oui   
 Non

Si oui :

- Quel est la fréquence moyenne des cas de violences sexuelles la semaine : .....
- Il y a-t-il un mécanisme gratuit de prise en charge holistique de ces survivants des violences sexuelles

Oui   
 Non

- Et si oui, cette prise en charge holistique est assurée par quelle organisation : .....

**19. En cas de violence sexuelle dans votre milieu, la victime bénéficie t – elle des soins préventifs des IST et grosses**

Oui   
 Non

**20. Existe – il des structures sanitaires appuyées avec des antibiotiques pour la prise en charge syndromique des IST ?**

Oui,   
 Non

Si oui, lesquelles et quels services elles offrent gratuitement aux déplacés internes victimes des violences sexuelles .....

**21. Les prestataires de santé sont-ils accompagnés dans la prise en charge psychosociale et médicales des Victimes des violences sexuelles et Basées sur le Genre ?**

Oui,   
 Non

Si oui, par quelle organisation :

.....

**22. Existe – t – il des unités nutritionnelle thérapeutique dans votre milieu ?**

Oui   
 Non

Si oui, sont appuyées par quelle organisation :

.....

**23. Y a t – il des cas des décès déjà enregistré parmi les déplacés internes dans votre milieu ?**

Non   
 Oui

- Si oui, combien des décès déjà documentés dans une période de 7 jours ? : .....
- Parmi les couches sociales de la population, qui sont les plus touchées : .....
- Et quels seraient les causes de ces décès ? .....

**24. Les ménages de déplacés internes et familles d'accueil disposent – ils du kit WASH et de dignité ?**



Oui,

Non

Si oui, reçu de quelle organisation : .....

**25. Combien d'enfants déplacés interne en âge scolaire, identifiés dans votre milieu : Filles, .....Garçons, au total : .....**

**26. Les enfants en âge scolaire et jeunes déplacés internes ont-ils accès à l'éducation et à l'apprentissage ?**

Oui

Non

**27. Existe – il des centres de récupération scolaire ou centre d'apprentissage en métiers dans le milieu où sont admis les jeunes déplacés internes ?**

Oui

Non

**28. Les enfants et jeunes déplacés interne font combien de minutes de marche pour atteindre l'école ou un centre de formation ?.....**

**29. Ces enfants déplacés interne ont –ils bénéficiés des fournitures scolaires ?**

Oui

Non

Si oui, de quelle organisation ces enfants bénéficient de ces fournitures scolaires : .....

**30. Existe – t – il des mécanismes de maintien de la paix et la sécurité au sein des sites et centres collectifs de déplacés internes, pour éviter une incursion des groupes armés, et une infiltration des rebelles de M23 en ville de GOMA, dans la cité de KITSHANGA et de MWESO via les sites et centres collectifs de déplacés ?**

Oui :

Nom :

**31. Existe – t – il de cadre permanent de prévention des conflits et médiations communautaire entre déplacés internes et populations locales dans les zones d'accueil ?**

Oui :

NoN :

**32. Selon vous, quels sont les besoins humanitaires qui ne sont pas encore satisfait et qui nécessitent une intervention urgente afin de prévenir une catastrophe humanitaire ?**

.....  
.....